



Commune  
de  
La Neuveville



Commune  
mixte de Plateau  
de Diesse



Commune  
de  
Nods



#### LES INFOS DU MUNICIPAL 18 août 2023

##### REPRISE DU TRAVAIL DU CONSEIL MUNICIPAL

Depuis le 14 août 2023, l'horaire habituel des bureaux de l'administration communale a été rétabli et le Conseil municipal a repris ses travaux le 7 août dernier, au rythme d'une séance tous les 15 jours afin de respecter le calendrier établi en début d'année.

##### FESTIVITES DU 1<sup>ER</sup> AOÛT – SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DE LA NEUVEVILLE (SDN) REMERCIEMENTS

La Fête nationale a été célébrée le 1<sup>er</sup> août 2023 dans notre cité, en offrant, comme l'année dernière, un nouveau concept de festivités aux habitants et visiteurs habituellement présents pour les feux d'artifices. Cet événement a été organisé par la Société de Développement de La Neuveville (SDN). Débutant par quelques discours officiels, les festivités se sont poursuivies par un spectacle nocturne onirique, poétique et visuel, inspiré par le monde des étoiles, produit par une troupe qui a pris possession de la place du Marché. Le spectacle s'est ainsi achevé par l'allumage du bûcher du 1<sup>er</sup> Août au bord du lac, assuré par le Service communal de la voirie. Le Conseil municipal tient à féliciter chaleureusement la Société de Développement, ses membres et les collaborateurs de la voirie pour l'organisation de cet événement national différent et féérique, qui a encore eu un grand succès.

##### PERSONNEL COMMUNAL

Durant ce deuxième semestre 2023, le Conseil municipal a décidé d'engager plusieurs collaborateurs/trices au sein des services communaux.

Au service de la gestion du territoire, Mme Alicia Gobet débutera son activité le 21 août prochain en qualité de collaboratrice administrative, afin de succéder à Mme Nikita Florez, démissionnaire. Aussi, le 18 septembre prochain, M. Samuel Halbeisen rejoindra l'équipe, en qualité de collaborateur technique.

Dès le 1<sup>er</sup> septembre 2023, Mme Emma Brunner débutera son activité d'assistante sociale en formation auprès du service social régional pour une durée de 2 ans, sur la base d'un contrat à durée déterminée, afin de succéder à Mme Lisa Sène, qui a terminé sa formation avec succès et qui s'en est allée relever de nouveaux défis.

Au service de l'équipement, M. Mikaël Chatey succédera à M. Mathieu Gétaz, dès le 1<sup>er</sup> septembre 2023, en qualité de contremaître-électricien. Pour sa part, M. Gétaz a été promu au poste de chef d'exploitation.

Le Conseil municipal félicite toutes ces personnes pour leur nomination. Il leur souhaite la bienvenue et plein succès dans leur nouvelle activité, tout en se réjouissant de leur collaboration.

##### L'ÉMISSION FORUM DE LA RTS DIFFUSERA DEPUIS LA NEUVEVILLE MERCREDI PROCHAIN

L'émission Forum de la RTS questionne, 7 jours sur 7 et en direct, les acteurs de l'actualité. Elle ouvre le débat sur les controverses qui animent la vie politique, culturelle et économique. En cette année d'élections fédérales, la production de l'émission réalise de grands débats en direct de certaines villes

#### MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

#### COMMUNIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SÉCURITÉ AUX ABORDS DES ÉCOLES PRIMAIRE ET ENFANTINE AMÉNAGEMENT PROVISOIRE

Le secteur des écoles au chemin du Signolet présente depuis de nombreuses années un danger lié à la circulation automobile pour la dépose d'enfants. Le Conseil municipal a réfléchi au meilleur moyen de sécuriser cet endroit. Diverses pistes ont été envisagées et ont conduit à un aménagement provisoire qui, s'il donne satisfaction, sera pérennisé. Celui-ci est mis en place ces jours comme suit :

- Des éléments de séparation délimiteront la voie de circulation.
- Une zone de dépose minute sera créée et permettra aux parents de déposer leurs enfants sans pouvoir stationner.
- Il sera interdit de s'arrêter sur le chemin du Signolet, excepté dans les cases réservées à cet effet.

La prise de vue ci-dessous montre l'installation prévue. Nous remercions par avance les parents qui privilégieront la mobilité douce pour accompagner leurs enfants à l'école.



La Neuveville, le 18 août 2023  
VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

de la Suisse romande. Elle sera de passage à La Neuveville le mercredi 23 août 2023 à 18h00 sur la Place de la Liberté. Toute la population est chaleureusement invitée à assister à cette diffusion.

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

#### MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE AGENCE AVS REGIONALE

Nous vous informons que durant la période du 14 août 2023 au 25 août 2023, nos bureaux seront ouverts selon l'horaire suivant:

##### Horaire du 14 août 2023 au 25 août 2023

Lundi FERMÉ  
Mardi FERMÉ  
Mercredi Matin de 8h30 à 11h30 / 13h45 à 16h15  
Jeudi Matin de 8h30 à 11h30 / 13h45 à 17h45  
Vendredi Matin de 8h30 à 11h30 / 13h45 à 16h15

Nous vous remercions pour votre compréhension.  
AGENCE AVS

En cas d'urgence :

AVS : Veuillez vous adresser à la caisse de compensation du canton de Berne au 031 379 79 79 ;  
AI : Veuillez vous adresser à l'Office AI du canton de Berne au 058 219 71 11.

Consultez gratuitement la Feuille officielle  
[www.imprimerieducourrier.ch](http://www.imprimerieducourrier.ch)

Police cantonale à La Neuveville  
031 638 88 60

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2019, le poste de police n'est plus ouvert en permanence

**MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE**  
**ATTESTATION**

Par les présentes, nous certifions que l'arrêté du Conseil général sur la dépense périodique d'un montant de CHF 162'750.- TTC pendant 4 ans (2024-2027) pour assurer le financement du contrat de prestations de la Bibliothèque régionale, a été publié dans la feuille officielle d'avis no 26 du 7 juillet 2023 pendant un délai de 30 jours.

Aucun référendum ni aucun recours en matière communale n'ont été déposés à son encontre durant cette période. L'arrêté entre en vigueur immédiatement.

La Neuveville, le 18 août 2023

LE CHANCELIER MUNICIPAL

V. Carbone

**MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE**  
**Publication**

Le 7 août 2023, le Conseil municipal de La Neuveville a révisé l'ordonnance sur les tarifs d'électricité. Son entrée en vigueur est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Cette ordonnance peut être consultée auprès de l'administration des finances, place du Marché 3, 2520 La Neuveville, pendant les heures d'ouverture des bureaux de l'administration.

Un recours en matière communale peut être déposé à son encontre, dans un délai de 30 jours dès sa publication dans la Feuille officielle du district, auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, case postale 106, 2608 Courtelary.

La Neuveville, le 18 août 2023

CONSEIL MUNICIPAL

**RESTRICTIONS À LA CIRCULATION**  
**DURANT LA FÊTE DU VIN 2023**  
**8, 9 ET 10 SEPTEMBRE 2023**

Pour permettre les installations nécessaires, les places et rues suivantes seront fermées à la circulation et au stationnement. Les motards sont également priés de ne pas laisser leurs motos à la place du Marché.

Périodes :

Du lundi 4 au lundi 11 septembre 2023 au soir, les rues Beaugard, de l'Hôpital, du Collège, du Marché et du Port seront fermées à la circulation ainsi que les places de La Liberté et du Marché.

Durant la manifestation, la Grand-Rue, les rues Beaugard, de l'Hôpital, du Collège, du Marché ainsi que les places de La Liberté et du Marché seront interdites à la circulation, ainsi que le chemin de la Blanche-Eglise.

Comme l'année dernière, un sens de circulation sera mis en place avec une signalisation adéquate, afin d'améliorer la sécurité du trafic et des participants à la fête. Nous invitons les usagers de la route à se référer à la déviation.

Concernant les arrêts pour les cars postaux, deux emplacements seront prévus : le premier à l'endroit habituel. Cet arrêt est prévu pour les cars partant en direction de Bienna. Un deuxième arrêt sera aménagé à la route de Neuchâtel devant la banque Raiffeisen. Cet arrêt est prévu pour les cars partant en direction du Landeron ou du plateau de Diesse.

**Nous remercions la population de bien vouloir se conformer à la signalisation.**

**Cortège**

**Cortège de la Fête du Vin**

**Départ : ch. des Prés-Guétins – dimanche 10 septembre 2023 à 14.30 h**

**1<sup>ère</sup> boucle :** ch. des Prés-Guétins – rue du Faubourg - rue du Tempé – Grand-Rue (direction Est) – av. des Collonges – Pl. de La Gare.

**2<sup>e</sup> boucle :** Pl. de La Gare – pl. du Marché - rue du Port – Grand-Rue (direction Est) – av. des Collonges – pl. de La Gare.

*La réouverture de la Grand-Rue est prévue le dimanche 10 septembre 2023 à 23h00.*

Un grand merci à toutes et à tous pour votre collaboration et votre compréhension.

Police administrative

**Avis de construction**

**Requérants :** Roland et Françoise Baumgartner, Beau site 13, 2520 La Neuveville

**Auteur du projet :** N. Marti SA, Gare 3a, 2520 La Neuveville

**Emplacement :** Parcelle 680, chemin de Beau-Site 13, commune de La Neuveville

**Zone :** Zone d'habitation H2

**Objet protégé :** ----

**Recensement arch. :** ----

**Dérogation :** ----

**Constructions et dimensions :** Selon plans déposés

**Projet :** Remplacement de la chaudière par une pompe à chaleur extérieure, au chemin de Beau-Site 13, sur la parcelle 680, ban de La Neuveville.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 11 août 2023 au 10 septembre 2023. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 11 août 2023

Municipalité de La Neuveville

**Avis de construction**

**Requérant :** René Schertenleib, Champ Fahy 1, 2520 La Neuveville

**Auteur du projet :** Gicot Dominique, La Russie 2a, 2525 Le Landeron

**Emplacement :** Parcelle 1484, au lieu-dit : "ChampFahy", commune de La Neuveville

**Zone :** Zone agricole

**Objet protégé :** ----

**Recensement arch. :** ----

**Dérogation :** ----

**Constructions et dimensions :** Selon plans déposés

**Projet :** Réfection couverture existante (pan ouest) et extension habitation existante.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 11 août 2023 au 10 septembre 2023. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 11 août 2023

Municipalité de La Neuveville

**Avis de construction**

**Requérant :** Vincent Mosimann, chemin des Côtes Bugnot 7, 2520 La Neuveville

**Auteur du projet :** Gottburg SA, route de la Gare 68, 2017 Boudry

**Emplacement :** Parcelle 69, au chemin des Côtes-Bugnot 7, commune de La Neuveville

**Zone :** Zone d'habitation 2 étages

**Objet protégé :** ----

**Recensement arch. :** ----

**Dérogation :** ----

**Constructions et dimensions :** Selon plans déposés

**Projet :** Installation de panneaux photovoltaïques en toiture au chemin des Côtes Bugnot 7, sur la parcelle 69, ban de La Neuveville.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 11 août 2023 au 10 septembre 2023. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 11 août 2023

Municipalité de La Neuveville

**COMPLÉMENT D'INFORMATION**

**Travaux de remplacement des conduites d'eau potable - Celliers**

**Suite à la demande de plusieurs riverains, voici un complément aux informations déjà parues dans la Feuille officielle au sujet des travaux dans votre quartier:**

A partir de la première semaine du mois d'août, et pour une durée de 3 mois environ, le TLN va effectuer le remplacement de sa conduite d'eau potable sur le Chemin des Celliers en trois étapes. Pour cela, nous allons devoir couper l'eau à plusieurs reprises (vous serez toujours avertis en avance si la situation le permet). Durant le chantier, la route sera par endroit fermée à la circulation, un accès à vos maisons sera garanti mais uniquement à pied. Les véhicules pourront être stationnés dans la zone du chantier le temps des travaux.

Pour accéder à vos habitations, veuillez-vous référer aux déviations mises en place dans la zone concernée.

Par ailleurs, nous nous excusons d'avance pour la gêne occasionnée lors des travaux de modernisation. Nous essayons de prendre les mesures nécessaires pour perturber le moins possible votre quartier pendant la durée des travaux. Merci d'avance de votre compréhension et de votre flexibilité.

Pour toutes questions relatives au chantier, vous pouvez contacter le responsable du service des eaux TLN, Monsieur Yves Gay-des-Combes au 079 320 53 02 ou par mail : [info@tln-aqua.ch](mailto:info@tln-aqua.ch)

Le service des eaux TLN

Consultez gratuitement la Feuille officielle  
[www.imprimerieducourrier.ch](http://www.imprimerieducourrier.ch)

## SERVICE DES EAUX TLN



### WASSERVERSORGUNG TLN

#### Qualité de l'eau potable La Neuveville, 6 premiers mois 2023

(Conformément à l'ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessible au public OPBD)

Qualité de l'eau	La Neuveville
Année d'analyse	2023
Nombre d'habitants Approvisionnés	3836 habitants (dans la zone de distribution)
Qualité hygiénique	L'eau potable distribuée par TLN correspondait à l'Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD 817.022.11)
Bactériologie	Dans l'ensemble du réseau, l'eau de La Neuveville, Ligerz, Twann-Tüscherz dans les premiers 6 mois de l'année 2023 est de très bonne qualité bactériologique.

Bactéries	Unité	Minimum décelé	Moyenne	Maximum décelé	Valeur limite Tolérée	Nombre d'analyse	Nombre d'échantillons non conformes
Germes aérobies mésophiles	KBE/ml	0	7.5	40	300	16	0
E. Coli	KBE/100ml	0	0	0	0	16	0
Entérocoques	KBE/100ml	0	0	0	0	16	0

#### Physico-chimie :

Température :	°C	10.3 – 22.0	8-15 (Ve)
Dureté de l'eau :	°fH.	27.3	
L'eau fournie à La Neuveville est une eau moyennement dure.			
pH :		7.8	6.8-8.2 (Vd)
Turbidité :	UT/F	0.07	1.0 (Vd)
Calcium (Ca), dissout :	mg/l	86.2	
Magnésium (Mg) dissout :	mg/l	14.0	
Potassium (K):	mg/l	2.53	<5 (Ve)
Sodium (Na):	mg/l	11.0	200 (Vm)
Nitrates (NO3):	mg/l	3.8	40 (Vm)
Sulfates (SO4):	mg/l	16.00	
Ammonium (NH4):	mg/l	0.014	0.1 (Vm)
Nitrites (NO2) :	mg/l	<0.005	0.1 (Vm)

(Vd)= Valeur directrice (Vm)= Valeur maximale (Ve)= Valeur empirique

Provenance de l'eau	Le 100 % de l'eau potable provient de la nappe phréatique du Pré-de-La-Tour à La Neuveville.
Traitement de l'eau	Eau de nappe : Désinfection par UV. Protection du réseau par chloration avec l'hypochlorite de sodium (0.05mg/l de chlore libre)
Pour d'autres renseignements	Service des eaux TLN 2514 Ligerz Dorfgrasse 22 Tél. 032 315 51 82 Yves Gay-des-Combes E-mail : <a href="mailto:info@tln-aqua.ch">info@tln-aqua.ch</a>

## Les Infos du Municipal 11 août 2023 (rappel)

### ADMINISTRATION MUNICIPALE NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE

Chères Neuveilloises, Chers Neuveillois,

Le Conseil municipal a mené une réflexion en vue d'adapter le fonctionnement de notre administration aux nouveaux défis que rencontrent les communes. Le Canton de Berne reporte sur elles de nombreuses obligations légales et leur impose une numérisation progressive selon des bases légales en vigueur depuis mars 2023.

De plus en plus de démarches administratives peuvent être effectuées en ligne par les administrés, qui se rendent moins souvent au siège de l'administration communale. Par contre, les situations plus complexes ou particulières doivent pouvoir être traitées lors d'un entretien de plus longue durée avec les collaborateurs concernés.

Pour répondre au mieux à ces nouveaux besoins, le Conseil municipal a décidé de modifier l'organisation du travail de l'administration communale et les horaires d'ouverture de ses bureaux. La publication dans la feuille officielle locale des modifications légales pour l'adoption de sa décision n'a pas fait l'objet d'un recours et elles sont entrées en force de chose jugée.

Dès le 1<sup>er</sup> septembre 2023, l'ouverture sans rendez-vous de nos bureaux sera maintenue le lundi, le mardi et le jeudi selon les horaires suivants :

Lundi	08h30-11h00 puis 13h45-16h15
Mardi	08h30-11h00 puis 13h45-16h15
Jeudi	08h30-11h00 puis 13h45-17h45

Les mercredis et les vendredis seront fermés au public et réservés au traitement des demandes adressées par voie numérique ainsi qu'à la réception du public sur rendez-vous. La prise de rendez-vous pourra se faire par courriel ou par téléphone, les jours d'ouverture au public, à savoir les lundis, mardis et jeudis.

Le numéro de téléphone central de l'administration est le 032 752 10 00. Sinon, vous trouverez aisément les coordonnées des services communaux sur le site Internet de la Commune de La Neuveville : [www.laneuveville.ch](http://www.laneuveville.ch), en cliquant sur "Administration" et ensuite sur "Services communaux". Il est aussi possible d'y accéder grâce au lien suivant : <https://www.laneuveville.ch/aemter>.

Nous vous remercions du bon accueil que vous voudrez bien réserver à cette nouvelle organisation.

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL



**Rheumaliga Schweiz**  
Ligue suisse contre le rhumatisme  
Legg svizzeru contro il reumatismo

Nous aidons les personnes souffrant de rhumatismes à mieux vivre au quotidien.

**Des rhumatismes? Moi?**  
Isabella, 20 ans



Le Téléphone Alzheimer  
058 058 80 00

du lundi au vendredi:  
de 8 – 12 h et de 13.30 – 17 h

alzheimer  
Schweiz Suisse Svizzera



**Selbsthilfe BE**  
Info-Entraide BE

Les centres de consultation à votre proximité  
[www.infoentraide-be.ch](http://www.infoentraide-be.ch) | 0848 33 99 00

Je m'aide... aidons nous!



**DIMANCHE 27 AOÛT 2023**  
9h-14h, Place de la Liberté, La Neuveville

# TROC DES JOUETS

Aucune inscription!  
Posez votre couverture, vos jouets  
sur la place de la Liberté  
et c'est partil!

En collaboration avec le vide grenier  
Grillades proposées par le Conseil des parents  
Musique pour les enfants

La manifestation sera annulée en cas de pluie.  
Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents.  
L'organisation décline toute responsabilité en cas de  
perte ou de vol!

Plus d'infos:  
Trocs des Jouets - La Neuveville

COSEIL DES PARENTS  
Espace d'entraide et de soutien  
La Neuveville

https://csp520primairewv.ch/18-8h

## Le TLN intervient dans votre quartier

### Avis de travaux

De début août à novembre 2023  
Chemin des Celliers  
Modernisation de la conduite d'eau principale

**Buts**

- Remplacement de la conduite principale en 3 étapes suite à plusieurs fuites importantes
- Modernisation des infrastructures du TLN (vannes, hydrantes, ...)

**Dérangements**

- Coupages d'eau momentanées (si possible prévues en avance)
- Nuisances sonores ponctuelles
- Accessibilité aux voitures limitée

Merci de votre compréhension

Contact: M. Gay-Des-Combes 079 320 53 02  
Infos: www.tln-aqua.ch

**PÉRIODE DE TRAVAUX**  
**PARTAGEZ LA ROUTE**



**AU FOUR A BOIS**  
André en Claire - Lise - Sunier

10.- BURGER  
3.- FRITES  
12.- BURGER/FRITES

MADE IN NODS  
100% PRODUITS LOCAUX

**DÈS 11h30**

RESERVE TON BURGER  
AVANT LE 14 AOÛT 079 581 06 23

**20 AOÛT 2023**

A LA PLACE DE PARKING DES SUNIER  
Ch. du stand 11

10h30-11h00 **EN FAMILLE,**  
VIENS CONFECTIONNER TON PAIN  
POUR LA SEMAINE

RESERVE TA PLACE  
(15 PLACES FAMILLE) 079 581 06 23

SDON  
JEUX POUR ENFANTS MIS A DISPOSITION

## C'est la rentrée !



Société de gym Nods / Attention nouveaux horaires !  
Reprise des cours lundi 28 août 2023

Parents - enfants	Lundi 17h15 - 18h15	Nadège Jeandupeux 079 740 40 89	Dès que les enfants savent bien marcher
1 - 2 H	Mardi 17h00 - 18h00	Laura Bühler 078 726 46 73	Dès 5 ans révolus
3 - 4 H	Mardi 18h00 - 19h00	Laura Bühler 078 726 46 73	
5 - 6 - 7 H	Judi 17h30 - 18h45	Tournus de moniteurs 079 755 21 76	
8-9-10-11 H	Judi 18h45 - 20h00		
Hommes	Lundi 20h00 - 22h00	André Sahli 079 351 85 76	
Dames	Mardi 19h30 - 21h30	Francine Conrad 032 751 11 51	
Actifs mixtes	Mercredi 19h30 - 21h30	Caroline Sahli 079 196 70 30	

### La société de gym de Nods cherche Des monitrices / moniteurs

Pour donner les leçons de gym à nos groupes de juniors... Il ne s'agit pas de donner les cours chaque semaine mais selon un tournus de plusieurs moniteurs, à raison d'une fois toutes les 6 ou 8 semaines... Si tu apprécies les enfants et le sport, prends contact et nous nous réjouissons de t'accueillir au sein de notre chouette équipe de moniteurs... !

Possibilité de faire le cours J&S et petite rétribution.  
Renseignements : 078 843 15 23

### Avis de construction

Requérantes : Magali et Isabelle Winkelmann, Rte de Chasseral 3, 2518 Nods

Auteur du projet : Pro-Tech Chauffage Sàrl, José Wimmer, Rue Girardet 33, 2400 Le Locle

Propriétaires : Magali et Isabelle Winkelmann, Rte de Chasseral 3, 2518 Nods

Projet : Remplacement de la chaudière à mazout par deux pompes à chaleur air/eau extérieures et mise en place d'une distribution de chaleur par radiateurs dans l'ensemble de l'habitation, côté OUEST sur RF 57 du ban de Nods, Rte de Chasseral 3, 2518 Nods

Zone : Village ancien / Périmètre de protection des sites (ISOS), objet C, digne de protection

Dérogation : Aucune

Dimensions : Suivant plans

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plateforme eBau ([www.be.ch/ebau](http://www.be.ch/ebau)).

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 11.08.2023

Administration communale

## Parler pour moins souffrir

Un entretien aide.  
Anonyme et confidentiel. 24h sur 24.

Aide par mail: [www.143.ch](http://www.143.ch)

**Tel 143**  
La Main Tendue



### HORAIRE DE LA DÉCHETTERIE

La déchetterie de Nods est ouverte comme suit :

Août		
<b>Samedi</b>	19	8h00 à 12h
<b>Lundi</b>	21, 28	8h00 à 12h

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire.

**ADMINISTRATION COMMUNALE**

#### STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS



Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 19 août de 09h30 à 10h45 sur le parking du restaurant du Cheval Blanc

#### DÉCHETTERIE DE DIESSE RAMASSAGE ANNUEL DE DÉCHETS SPÉCIAUX concerne les villages de Diesse, Lamboing, Nods et Prêles

Le samedi 15 septembre 2023 de 09h00 à 11h30, vous aurez la possibilité de venir déposer vos déchets spéciaux. Ces déchets sont par exemple des produits chimiques, des médicaments, des thermomètres au mercure, des restes de peinture et des sprays, des produits phytosanitaires, des produits de traitement du bois, des produits ménagers, des liquides toxiques, des accus et batteries, etc.

En raison des risques qu'ils présentent pour l'environnement, les déchets spéciaux nécessitent un traitement particulier et ne doivent en aucun cas être jetés à la poubelle ou dans les toilettes.

Les déchets spéciaux des ménages doivent en priorité être remis aux fournisseurs.

Un prix de Fr. 5.-/kg, sera encaissé directement sur place.

Un grand merci pour votre collaboration.

Les administrations communales de Nods et de Plateau de Diesse

#### RAMASSAGE DU PAPIER

Le prochain ramassage du papier pour la commune de Nods aura lieu les

**18 et 19 août 2023**

A cet effet, une benne sera déposée à la déchetterie dès 8h.

**RAPPEL IMPORTANT** : le papier doit être ficelé par paquets ou éventuellement mis dans des sacs papier dont les anses auront été préalablement retirées. Par sacs en papiers, il faut entendre les cabas en papier, mais pas les sacs pour les aliments des animaux qui sont totalement interdits. De plus en aucun cas il ne doit être emballé dans des sacs en plastique ou poubelles.

Nous vous remercions par avance de tenir compte de ce qui précède et restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

**ADMINISTRATION COMMUNALE**

#### Commune mixte de Nods

### PLANTATION ET ÉLAGAGE DES ARBRES, HAIES VIVES, BUISSONS ET CULTURES AGRICOLES LE LONG DES CHEMINS DU REMANIEMENT

#### • Profil d'espace libre

L'espace surplombant la chaussée des routes publiques, y compris la distance latérale au bord de la chaussée (largeur libre), doit être maintenu libre sur une hauteur de 4,50 m au moins.

#### • La largeur libre doit être de 0.50 m au moins.

Aux points dangereux, les arbres, haies vives, buissons, cultures maraîchères et agricoles (par exemple: le maïs et autres céréales) doivent être plantés à une distance suffisante par rapport à la chaussée, ceci pour éviter un élagage ou un fauchage prématuré.

Nous prions tous les propriétaires concernés d'effectuer l'élagage nécessaire

**d'ici au 31 août 2023**

Administration communale

#### COMMISSION D'URBANISME, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET POLICE DES CONSTRUCTIONS

##### Recherche d'un membre dès le 01.08.2023

Souhaitez-vous participer à la vie communale en collaborant au sein de la commission d'urbanisme, aménagement du territoire et police des constructions ?

Alors n'hésitez pas. Faites-le savoir au conseil communal, jusqu'au vendredi 1 septembre prochain, en motivant brièvement votre intérêt. De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès de l'Administration communale au 032 751 24 29 ou directement auprès de M. Mathieu Klingler, conseiller en charge du Dicastère de l'Aménagement du territoire et des constructions, et président de la commission, au 076 465 51 90.

**CONSEIL COMMUNAL**

#### INDICATIONS SPÉCIFIQUES CONCERNANT LA POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

**Obligation d'annoncer les installations solaires**  
(art. 7a DPC)

1. Les maîtres d'ouvrage annoncent la construction d'installations solaires non soumises au régime du permis de construire à l'autorité de police des constructions au plus tard sept jours ouvrés avant le début des travaux par l'intermédiaire du système de transmission cantonal.

2. Ils communiquent les informations suivantes :

- l'emplacement de l'installation,
- le type de l'installation,
- la taille de l'installation.

3. Un plan indiquant l'échelle et la direction du nord doit être joint.

Tant lors d'installations solaires soumises ou non soumises au régime du permis de construire, le maître d'ouvrage doit annoncer la date de mise en service de son installation à la commune.

Un électricien mandaté par la commune doit pouvoir venir vérifier l'état des compteurs avant la mise en service. Le propriétaire est rendu attentif à vérifier que l'annonce se fasse correctement avec son entrepreneur.

#### Avis de construction

**Requérants** : Michaël Richard, 2502 Bienne et Natacha Perrinjaquet, 2518 Nods

**Auteur du projet** : Solar Plus Consulting SNC, Route de l'Etoile 53, 2017 Gorgier

**Propriétaires** : Michaël Richard, 2502 Bienne et Natacha Perrinjaquet, 2518 Nods

**Projet** : Installation photovoltaïque d'une puissance de 13.65 kWc en ajoutée, sur les bâtiments 8, pans EST et OUEST et 8a, pan OUEST sur RF 2382 du ban de Nods, Place du Village 8, 2518 Nods

**Zone** : Village ancien / Périmètre de protection des sites (ISOS)

**Dérogation** : Aucune

**Dimensions** : Suivant plans

**Protection des eaux** : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plateforme eBau ([www.be.ch/ebau](http://www.be.ch/ebau)).

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 11.08.2023

Administration communale

#### Avis de construction

**Requérante** : Communauté héréditaire de Schwab Jakob par Schwab Architecte, Rue du Coteau 36, 2502 Bienne

**Auteur du projet** : F. Borgeat Chauffage, Marais 10a, 2074 Marin-Epagnier

**Propriétaires** : Marie Antoinette Schwab, Liliane Darioly, 2518 Nods et Michael Jakob Schwab, 2502 Bienne

**Projet** : Fourniture et pose d'une pompe à chaleur air-eau extérieure, côté EST du bâtiment sur RF 2412 du ban de Nods, Sous Planche Grenier 8, 2518 Nods

**Zone** : Zone d'habitation 1

**Dérogation** : Aucune

**Dimensions** : Suivant plans

**Protection des eaux** : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plateforme eBau ([www.be.ch/ebau](http://www.be.ch/ebau)).

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 11.08.2023

Administration communale



COMMUNE DE NODS  
ORGANIGRAMME 2023



**Economie publique**  
Forêts, triage, pâturages, métairies

- Francis Conrad, Conseiller communal
- Véronique Aubry, Suppléante

**Eau, énergie, informatique**  
Eau, step, électricité, informatique

- Michèle Rossel, Conseillère communale
- Natacha Perrinjaquet, Suppléante

**Travaux publics, cimetière**  
Routes, cimetière, places publiques, déchets

- Eric Darioly, Conseiller communal
- Francis Conrad, Suppléant

**Formation, culture, social**  
Ecole, culture, affaires sociales sport et loisirs

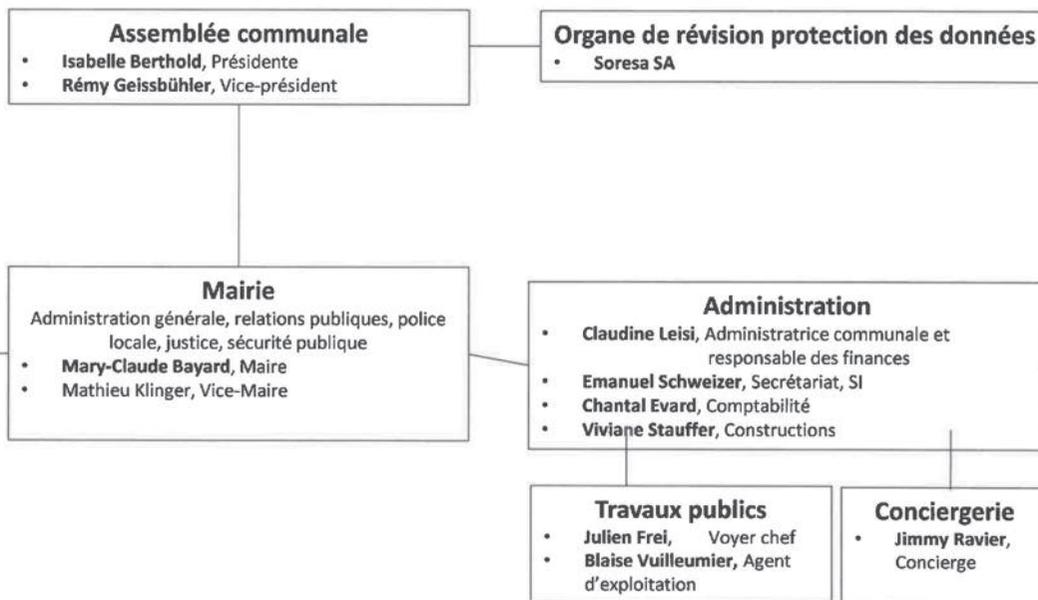
- Natacha Perrinjaquet, Conseillère communale
- Mary-Claude Bayard, Suppléante

**Finances, bâtiments**  
Budget, comptes, impôts, émoluments, bâtiments communaux

- Véronique Aubry, Conseillère communale
- Eric Darioly, Suppléant

**Aménagement du territoire et constructions**  
Constructions et environnement

- Mathieu Klinger, Conseiller communal
- Michèle Rossel, Suppléante



Commune mixte de Plateau de Diesse

CONGÉLATEUR PUBLIC À DIESSE

Il y a des casiers de 100, 150 et 200 litres qui sont à la disposition de la population au prix d'une location annuelle de CHF 50.00 par 100 litres.

En cas d'intérêt, il vous suffit de remplir le talon ci-dessous et de nous le retourner.

L'administration communale (032 315 70 70) se tient évidemment à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Talon de réponse pour le congélateur public

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Localité : .....

No de tél. : .....

- 100 litres à CHF 50.00 / année
- 150 litres à CHF 75.00 / année
- 200 litres à CHF 100.00 / année

A retourner à la Commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles



Ensemble faisons vivre notre région !

Foire de Diesse

Nous avons le plaisir de vous annoncer que la foire de Diesse

aura lieu le **lundi 30 octobre 2023**.

Le groupe animation Diesse invite cordialement les commerçants et artisans de la région à y participer. Il est encore temps pour vous inscrire !

Prix forfaitaire de 20.- pour les habitants du district.

Renseignements et inscriptions :  
[gad.diesse@gmail.com](mailto:gad.diesse@gmail.com) ou 079 287 49 86.

Soyez les bienvenus !

**MA FILLE  
NE QUITTE PLUS  
SON ÉCRAN !**

Nous sommes là pour vous aider !

APPELEZ-NOUS !  
0800 105 105  
[www.addictionsuisse.ch](http://www.addictionsuisse.ch)



ADDICTION | SUISSE



PAROISSE RÉFORMÉE  
DIESSE - LAMBOING - PRÊLES

Invitation  
Assemblée ordinaire de paroisse  
Lundi 28 août 2023 à 19h30  
Maison de paroisse à Diesse

Ordre du jour :

1. Accueil, salutations, organisation de l'assemblée
2. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de paroisse du 22 novembre 2022
3. Comptes de l'exercice 2022
  - Présentation, discussion, rapport de vérification
  - Acceptation et décharge au Conseil de paroisse et à l'administratrice
  - Rapport de la protection des données
4. Nomination d'un(e) président (e) des assemblées de paroisse
5. Election au Conseil de paroisse
6. Informations du pasteur
7. Informations du Conseil de paroisse
8. Divers et imprévus

Le procès-verbal de l'assemblée de paroisse du 22.11.2022 et les comptes 2022 peuvent être consultés sur le site [www.parediesse.ch](http://www.parediesse.ch). Ils sont aussi disponible 30 jours avant l'assemblée auprès de la présidente de paroisse, Mme Damara Röthlisberger, Les Tilleuls 6, 2516 Lamboing 079 457 25 77, [damara.paroisse@gmail.com](mailto:damara.paroisse@gmail.com)

Le Conseil de paroisse



## Horaires 2023 - Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du :  
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse  
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : [info@leplateaudediesse.ch](mailto:info@leplateaudediesse.ch)

Téléphone : 032 315 70 70

Site internet : [www.leplateaudediesse.ch](http://www.leplateaudediesse.ch)

En 2023, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
	25.12.2023	02.01.2024	Fermeture fin d'année

## Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

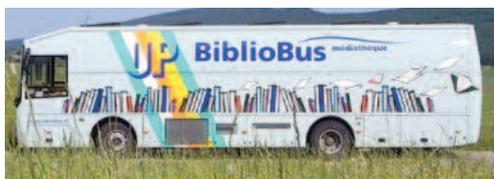
Lundi	Mercredi	Samedi
10:30 - 11:30	16:30 - 18:30	09:00 - 11:30

## Points de collecte des déchets verts Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

## PASSAGE DU BIBLIOSBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES Stationnements du 3<sup>ème</sup> trimestre 2023



### Stationnements

Diesse : Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h00 et 11h45

Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15

Lamboing : A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h30 et 15h30

19 août, 2 septembre, 16 septembre, 30 septembre  
L'administration communale

## COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE

### ÉLECTIONS COMMUNALES DU

1<sup>er</sup> OCTOBRE 2023

### 2 MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL ET LE VICE-PRÉSIDENT DES ASSEMBLÉES POUR LA LÉGISLATURE 2022 – 2025

En raison de deux démissions au sein du Conseil communal effectives au 31 décembre 2023, ainsi que celle de notre vice-président des Assemblées communales, l'Exécutif de la Commune mixte de Plateau de Diesse a fixé la date des élections complémentaires pour la législature 2022-2025, qui auront lieu par la voie des urnes conformément l'art. 3 al. 1 du Règlement d'organisation (RO) et le Règlement concernant les élections aux urnes (REU), au dimanche 1<sup>er</sup> octobre 2023.

Sont électeurs et éligibles les ayants droit au vote de la Commune mixte de Plateau de Diesse.

Selon ces dispositions, la possibilité de candidature au Conseil communal et à la Présidence des assemblées est ouverte.

Conformément aux dispositions du Règlement concernant les élections aux urnes de la Commune mixte de Plateau de Diesse, les listes de candidats/candidates doivent être déposées auprès de l'administration communale, La Chaîne 2, 2515 Prêles, au plus tard jusqu'au 44<sup>ème</sup> jour précédant le scrutin (vendredi à 17h00), soit le vendredi 18 août 2023 à 17h00.

Des listes de candidatures peuvent être dès maintenant retirées auprès de l'administration communale, La Chaîne 2, 2515 Prêles ou sur notre site Internet [www.leplateaudediesse.ch](http://www.leplateaudediesse.ch).

Chaque liste de candidats et candidates doit être signée par au moins 10 citoyens/citoyennes de la Commune mixte de Plateau de Diesse, habilité(e)s à voter en matière communale (citoyen/citoyenne suisse résidant depuis au moins 3 mois dans la commune). Les candidats et candidates ne sont pas autorisés à signer la liste sur laquelle ils et elles se trouvent. Les électeurs et électrices ne peuvent pas signer plus d'une liste de candidats et candidates pour la même fonction. Ils et elles ne peuvent pas non plus retirer leur signature après le dépôt de la liste.

Les listes de candidats et candidates doivent contenir le nom, le prénom, l'année de naissance, la profession et l'adresse ainsi que l'accord signé des candidats et candidates.

Les premiers signataires de la liste ou (s'ils sont empêchés) les deuxièmes, ont le statut de mandataires auprès de l'organe communal. Les mandataires ont le droit et l'obligation de donner toutes les indications nécessaires à la mise au point de leur liste.

Lorsqu'aucune liste de candidats et candidates n'a été déposée, les électeurs et électrices peuvent voter pour n'importe quelle personne éligible, soit un/une ayant droit au vote de la Commune mixte de Plateau de Diesse et ne fonctionnant pas déjà au sein du Conseil communal, ni en tant que personnel communal. Est élue la personne qui recueille le plus de voix. En cas d'égalité des voix, il sera procédé à un tirage au sort.

Cette élection a lieu selon le système majoritaire. Si une seule candidature est présentée dans les formes et délais légaux, le candidat/la candidate est élu/e tacitement. S'il n'y a pas de candidat/de candidate, une élection libre aura lieu.

Pour d'autres informations, veuillez svp consulter les dispositions du Règlement concernant les élections aux urnes de la Commune mixte de Plateau de Diesse ([www.leplateaudediesse.ch/lacommune/Reglements-1](http://www.leplateaudediesse.ch/lacommune/Reglements-1)). Les prescriptions cantonales en matière de votations et d'élections, le cas échéant les prescriptions fédérales, sont applicables par analogie

aux questions non traitées par ledit règlement.

Dès le 24 août 2023, les listes valables seront publiées sur internet et dès le 25 août 2023 dans la Feuille officielle.

Le Conseil communal

Prêles, le 23 juin 2023

## CHIENS EN LIBERTÉ, ET ABOIEMENTS

Nous avons constaté ces derniers temps que de nombreux chiens circulent librement dans nos villages.

Nous nous permettons donc de rappeler que, selon la loi cantonale sur les chiens :

- Les chiens doivent être détenus de manière à ne pas importuner ou mettre en danger les êtres humains ou d'autres animaux. Ils ne peuvent pas être laissés sans surveillance dans les espaces publics ou accessibles au public et doivent pouvoir être maîtrisés à tout moment.

- Les chiens doivent être tenus en laisse dans les locaux ouverts au public.

- Quiconque promène un chien doit en éliminer les déjections.

- En vertu des dispositions du Code des obligations, les détenteurs de chiens sont responsables du dommage causé par leurs animaux (voir l'art. 56 CO).

- Les infractions à la loi cantonale sur les chiens seront punies de l'amende.

Nous vous remercions de votre compréhension et de tenir compte de ce qui précède.

L'administration communale

## FUITES D'EAU SUR LE RÉSEAU D'EAU POTABLE CONTRÔLE DE VOS ROBINETS, CHAUFFE-EAUX, WC ET CONDUITES PRIVÉES !

Nous avons constaté des pertes d'eau dans notre réseau d'eau potable. Celles-ci pourraient être dues à des robinets, des chauffe-eaux, des WC ou des conduites privées qui fuient. Nous prions donc tous les citoyens de bien vouloir contrôler leurs installations et les réparer si nécessaire.

Un grand merci pour votre collaboration.

L'administration communale

## DÉCHETTERIE DE DIESSE RAMASSAGE ANNUEL DE DÉCHETS SPÉCIAUX concerne les villages de Diesse, Lamboing, Nods et Prêles

Le samedi 16 septembre 2023 de 09h00 à 11h30, vous aurez la possibilité de venir déposer vos déchets spéciaux. Ces déchets sont par exemple des produits chimiques, des médicaments, des thermomètres au mercure, des restes de peinture et des sprays, des produits phytosanitaires, des produits de traitement du bois, des produits ménagers, des liquides toxiques, des accus et batteries, etc.

En raison des risques qu'ils présentent pour l'environnement, les déchets spéciaux nécessitent un traitement particulier et ne doivent en aucun cas être jetés à la poubelle ou dans les toilettes.

Les déchets spéciaux des ménages doivent en priorité être remis aux fournisseurs.

Un prix de Fr. 5.--/kg, sera encaissé directement sur place.

Un grand merci pour votre collaboration.

Les administrations communales de Nods et de Plateau de Diesse

**Je me sens seul/e.**  
Conseils + aide 147 de Pro Juventute est toujours là pour toi!

Petits ou gros soucis  
Téléphone n° 147  
800 00 147  
[www.147.ch](http://www.147.ch)

PRO JUVEN TUTE  
800 00 147  
800 00 147



### GARAGE À LOUER

Un garage est à louer à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2023 à la Communance à Lamboing. Le prix de location est de fr. 110.--/mois. Les personnes intéressées peuvent s'adresser à l'administration communale, 032 315 70 70 ou [info@leplateaudiedesse.ch](mailto:info@leplateaudiedesse.ch).

L'équipe du Sentier des sculptures de Lamboing propose

## À DOS D'ÂNE

Soirée contes et souper

**CORINE MÜLLER**, conteuse

**DANY ETIENNE**, saxophone

**PAUL MONTANDON**, trompette

samedi 19 août 2023

17h sur la plate-forme du sentier

puis montée à la Bergerie du Haut pour le repas

Prix 30.- sans les boissons

à payer sur place

Réservation obligatoire

Inscriptions et renseignements

auprès de Thomas Perrenoud

079 786 95 37 — [th.perrenoud@gmail.com](mailto:th.perrenoud@gmail.com)

En cas de pluie toute la soirée se déroule à la Bergerie du Haut



### FÊTE VILLAGEOISE PRÊLES

Vendredi 25 août 2023

**18h30** Ouverture officielle de la fête avec le discours du Comité de la Fête Villageoise puis un apéro d'ouverture généreusement offert par Le Baumli, Boucherie Jacot et la Famille Czernik. Un grand merci à eux pour leur générosité. Les invités sont conviés pour la partie officielle sous la tente principale (à côté de la commune).

**18h30- 21h00** Exposition "Notre Petit Monde" à la Galerie L'Artiz à Crêt de Fourmis 1, Chez la Famille Gerber Tritten pour une action de solidarité envers des petits paysans vivant au Brésil

**18h30-20h00** Club Photo propose des portraits souvenirs de la fête et une exposition photo par des membres du Club, le studio se trouve sur le plan au numéro 14

**19h00-19h30** Concert de la Fanfare Harmonie de Prêles sous la tente principale

**20h30** POP-UP Studio Eskro - vente de Tote bags et t-shirts

**21h00** Warmup par D m suivi de l'univers musicale de Grape sous la tente principale.

**Nuit libre, extinction de la musique à 3h.**

Samedi 26 août 2023

**8h30-9h15** Invitation à tous : "Soyons fit avec Fémina Sport", danse, gym et yoga. Commencer la journée en mouvement et suivi d'une collation pleine de vitalité, à la salle polyvalente

**9h00** Marché "Le Souk Des Secs", Le Troc des Jouets-Arc-en-Ciel, Zazoo Circus-tattoo à paillettes, Coiffure tresses Africaines, Pêches aux Cygnes, Stand de Tir à la Carabine,...

**10h00-20h00** Club Photo propose des portraits

### COURSE ANNUELLE DES AÎNÉS 2023

La course annuelle se déroulera le **6 septembre 2023**, nous irons visiter les locaux et les studios de la RTS

Le rendez-vous est fixé au **Battoir de Diesse**, à 8h00.

Nous vous prions de bien vouloir vous inscrire **jusqu'au lundi 21 août 2023** auprès de l'administration communale au 032 315 70 70 ou à l'aide du bulletin d'inscription ci-dessous.

Les personnes domiciliées dans les villages de Diesse, Lamboing et Prêles, qui auraient besoin d'un transport jusqu'au lieu de rendez-vous, peuvent **l'inscrire sur le bulletin d'inscription**.

Les personnes résidant dans un home peuvent faire appel au **service de transport de la Croix-Rouge** (réservation du lundi au vendredi de 08h30 à 11h30 au no **032 489 10 03**).

Le groupe d'animation des aînés se réjouit de vous revoir nombreuses et nombreux à cette occasion.

**Nous profitons de cette annonce pour adresser tous nos meilleurs vœux de santé et de bonheur aux aînés de notre commune qui ont fêté leur anniversaire dans le courant des mois de juillet et août.**

#### Talon d'inscription – Course annuelle des aînés 2023

Nom: ..... Prénom: .....

Adresse: ..... Localité: .....

No de tél.: ..... Transport : NON  OUI

Ouvert aux personnes retraitées (64 ans pour les femmes, 65 ans pour les hommes)

Talon à retourner à l'administration communale, La Chaîne 2, 2515 Prêles jusqu'au **lundi 21 août 2023**.

souvenirs de la fête et une exposition photo par des membres du Club, le studio se trouve sur le plan au numéro 14

**13h30** Atelier Biscuits avec Mme Berger au restaurant de l'Ours, Atelier "Doudou du Monde" avec Mme Pinto au milieu du village et découverte musicale par les Sonneurs de Cloches avec M. Tschanz autour de l'école

**9h00-15h00** Exposition "Notre Petit Monde" à la Galerie L'Artiz à Crêt de Fourmis 1, Chez la Famille Gerber Tritten pour une action de solidarité envers des petits paysans vivant au Brésil.

**16h00** Concert de L'Arzière dans la Grange de la Fanfare Harmonie de Prêles.

**19h15** Spectacle de danse intergénérationnel créé par Mme Aeberli et Mme Cattin à la salle polyvalente

**21h00** Concert Junior Tshaka avec la collaboration des élèves du cours de danse de l'école primaire de Mme Aeberli sous la tente principale.

**Nuit libre, extinction de la musique à 3h.**

#### Dimanche 27 août 2023

**9h00-14h00** Exposition "Notre Petit Monde" à la Galerie L'Artiz à Crêt de Fourmis 1, Chez la Famille Gerber Tritten pour une action de solidarité envers des petits paysans vivant au Brésil

**9h30-11h45** La Brioche de Orvin sera présente pour prendre son petit-déjeuner à portée de main

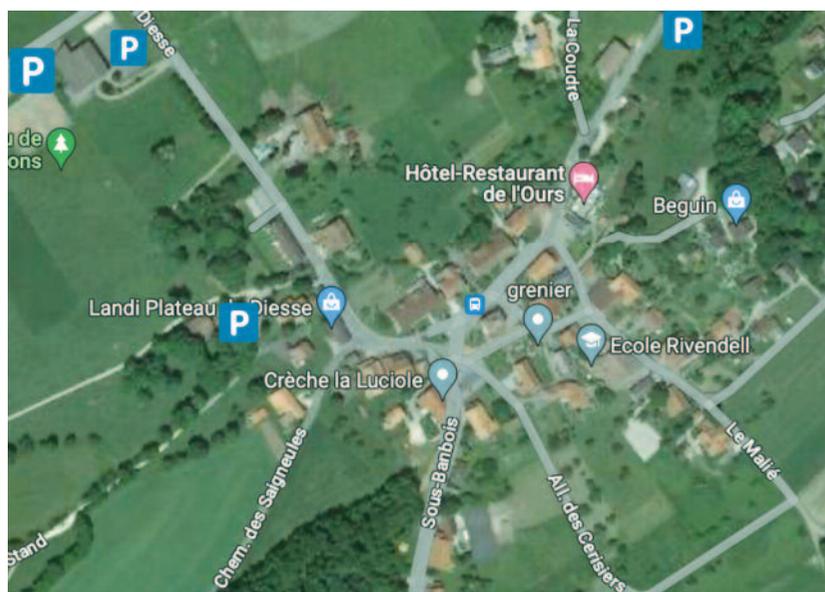
**10h00-11h15** Célébration Oeucuménique par les paroisses réformées et catholique de La Neuveville, du Plateau de Diesse et la communauté de l'Abri sous la tente principale

**9h00-14h00** Club Photo propose des portraits souvenirs de la fête et une exposition photo par des membres du Club, le studio se trouve sur le plan au numéro 14

**14h00** Le cortège de la fête "Le Tour du Monde en 3" ; Sous-Banbois, Milieu du Village et Le Creux

**17h00** Le groupe de musique du Plateau de Diesse: Back/Slash sous la tente principale

**18h30** Annoncer le gagnant du concours "Devine le poids du Comité" et du concours photo



## Adresses utiles

### Service de maintien à domicile (SMAD)

#### La Neuveville - Plateau de Diesse

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville  
Tél. 032 751 40 61 - [www.smad.ch](http://www.smad.ch)

### Service Transports Croix-Rouge Tavannes

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide ?  
Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)  
Renseignements : **lundi-vendredi de 8h30 à 11h30**  
Tél. 032 489 10 03

### Home Montagu et foyer de jour

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96  
**Repas à domicile** : tél. 032 751 21 05  
[www.home-montagu.ch](http://www.home-montagu.ch)

### Secrétariat de la Paroisse Réformée

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.  
Tél. 032 751 10 35, Courriel : [info@paref2520.ch](mailto:info@paref2520.ch)  
Visitez notre site Internet : [www.paroisse2520.ch](http://www.paroisse2520.ch)

### Secrétariat de la Paroisse Catholique

(rue des Mornets 15) : ouvert mardi de 14h à 17h30.  
La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact : Yannick Salomon, théologien en pastorale, tél. 079 352 38 12. [www.upbienne-laneuveville.ch](http://www.upbienne-laneuveville.ch)

### Service de l'Équipement de La Neuveville

Service de garde, no de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

### Administration du cimetière de La Neuveville

Pour tous renseignements : Tél. 079 248 26 26

### Service payant de bus durant le week-end

**Noctanbus** : départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h  
**Moonlyner** : départ de la Gare (Bienne) à 2h15

### Jura Bernois tourisme

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville, ouvert du mardi au vendredi : 9h-12h / 14h-17h. Samedi & dimanche 9h-15h.  
Infos et manifestations sous [www.jurabernois.ch](http://www.jurabernois.ch).  
Courriel : [info@jurabernois.ch](mailto:info@jurabernois.ch) / Tél. 032 751 49 49

## Agenda

### Musée d'art & d'histoire de La Neuveville

Ouvert du 29 avril au 29 octobre 2023. Samedi et dimanche de 14h30 à 17h30. Exposition temporaire intitulée "Petites annonces" présentant plusieurs centaines d'anciennes publicités, toutes parues dans le Vignoble et le Courrier entre 1861 et 1915. et l'exposition "Ville d'étude et de séjour" prolongée en 2023.  
[www.museelaneuveville.ch](http://www.museelaneuveville.ch) - [musee.laneuveville@bluewin.ch](mailto:musee.laneuveville@bluewin.ch)

### Musée de la vigne du lac de Bienne, Chavannes / Gléresse

Le musée est ouvert tous les samedis et dimanches du 29 avril au 29 oct 2023 de 13h30 à 17h.  
Visites guidées et locations de salles sur demande  
Renseignements: Tél. 032 315 21 32  
[www.rebbaumuseum.ch](http://www.rebbaumuseum.ch) - [info@rebbaumuseum.ch](mailto:info@rebbaumuseum.ch)

### Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

### Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi 18 août

Cultes dans les homes : 10h Monrepos et 10h45 Montagu  
Dès 18h à la halle polyvalente de Prêles, course de la Solidarité

Dimanche 20 août – Dimanche de la Bible

10h, Blanche église, culte avec John Ebbutt, pasteur  
La Bible, une pomme de discorde ou un fruit savoureux ?  
Chants : 22-01, 46-01, 22-05, 45-19

Mercredi 23 août

10h, prière et partage biblique à la salle Schwander  
14h30, reprise des après-midi de chant à quinzaine à la Maison de paroisse

Bienvenue à tous ceux et celles qui aiment chanter avec plaisir, accompagnés du piano avec Stefan dit 24 !

Dimanche 27 août

10h, célébration œcuménique régionale à la fête villageoise de Prêles

Bonne reprise aux enfants, jeunes et tous ceux et celles qui reprennent le travail. Bonne rentrée !

#### A votre service

Pasteur John Ebbutt, 032 751 28 57, 078 648 57 23,  
[j.ebbutt@macquality.ch](mailto:j.ebbutt@macquality.ch)

Pasteure Marie-Laure Krafft Golay, 032 315 11 53

Secrétariat: Sylvie Augier Rossé, 032 751 10 35, fermé du 17 au 30 juillet

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des prédications sur notre site internet :

[www.paref2520.ch](http://www.paref2520.ch) - [info@paref2520.ch](mailto:info@paref2520.ch)  
et [www.lac-en-ciel.ch](http://www.lac-en-ciel.ch)

### Kirchgemeinde Pilgerweg Bielersee

Sonntag, 20. August

11 Uhr, Berghütte Turnverein Twann, Spitzberg: Spitzberg-Gottesdienst mit Pfr. Peter von Salis und dem Alphorn-Quartett Jurablick (Bruno Steiner, Peter Wüthrich, Markus Meier, Marianne Winzer). Anschliessend Apéro und Mittagessen mit dem Turnverein Twann. Fahrdienst ab den Bahnhöfen Twann und Ligerz: Anmeldung unter 078 741 37 64.

Pikettdienst

29. Juli bis 29. Oktober : Pfr. Peter von Salis

(Telefon 078 741 37 64

[www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch](http://www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch)

### Paroisse catholique de La Neuveville

Messes dominicale

Dimanche 20 août, 10h, église Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville.

Bienne : Assomption de la Vierge Marie

Messe quadrilingue à 10h en l'église Ste-Marie, à Bienne. Et si j'inscrivais mon enfant au caté ?

En ce début d'année scolaire qui s'annonce, de nombreux enfants prendront pour la 1<sup>re</sup> fois le chemin de l'école. Le caté de l'Eglise catholique commence, lui aussi, dès la 3H. et plus tard aussi. car c'est le cheminement de toute une vie... Les méthodes pédagogiques au caté ont profondément évolué. Désormais, il s'agit surtout de faire découvrir que la foi n'est pas seulement un savoir à apprendre, mais une façon de vivre avec le Christ jour après jour. Bienvenue à chaque enfant ou jeune, quel que soit son âge !

## 13 / Paroisses

Renseignements et inscriptions :

Unité pastorale Bienne-La Neuveville

Tél. 032 328 19 25

[claudine.brumann@kathbielbienne.ch](mailto:claudine.brumann@kathbielbienne.ch)

### Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Course de la Solidarité

12<sup>e</sup> édition, vendredi 18 août, Prêles.

infos: [www.coursedelasolidarite.ch](http://www.coursedelasolidarite.ch)

Dimanche 20 août

Culte à Nods, 10h

Groupe de recueillement

Jeudi 24 août, 13h30, église, moment de recueillement et de partage

Célébration fête villageoise

Dimanche 27 août, 10h, sous la tente principale de la fête, Célébration œcuménique avec la participation de danseurs de flamenco.

Service de voiture

9h35 école à Prêles / 9h40 La Poste Lamboing; si le culte a lieu à Nods ou La Neuveville, ajouter 9h45 au centre du village à Diesse

### Paroisse de Nods

Dimanche 20 août

10h, culte à Nods.

Mardi 22 août

9h à la cure à Nods, lecture biblique et prière.

Samedi 26 août

20h à l'église de Nods, dans le cadre des Estivales musicales 2023, la paroisse réformée de Nods se réjouit d'accueillir RICHARD GALLIANO pour un concert exceptionnel ! Pour tous renseignements :

[www.richardgalliano.com](http://www.richardgalliano.com)

[www.estivales-musicales.com](http://www.estivales-musicales.com)

<https://parefnods.ch/manifestations>

Dimanche 27 août

Culte régional à 10h à Prêles (fête villageoise).

Contacts

M. le Pasteur Marco Pedroli est à votre disposition au 076 588 98 85 ou par email [marco.pedroli@sunrise.ch](mailto:marco.pedroli@sunrise.ch)

N'hésitez pas à le contacter !

Catéchète professionnelle

M<sup>me</sup> Sarah Holzmann 079 654 63 58

### Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Dimanches : Culte à l'église de l'Abri.

1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> dimanches du mois 10h : Culte groupes de vie.

Cours message ou réflexion et partages en groupes.

(également en streaming)

2<sup>ème</sup> dimanche du mois à 10h : Cultes intergénérationnels.

Sans streaming

4<sup>ème</sup> dimanche du mois à 10h : Culte Bible en main.

(également en streaming)

Si 5<sup>ème</sup> dimanche du mois à 10h : Vous référer au site internet.

Le programme est actualisé régulièrement sur le site [www.labri.ch/agenda](http://www.labri.ch/agenda)

Pasteur Didier Suter : 032 751 36 65 ou [pasteur@labri.ch](mailto:pasteur@labri.ch)

## Appel d'urgence

Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances, appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications, appel d'urgence

Tél. 147 Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes

Consultez gratuitement la Feuille officielle  
[www.imprimerieducourrier.ch](http://www.imprimerieducourrier.ch)



PAROISSE RÉFORMÉE  
DE LA NEUVEVILLE  
ASSEMBLEE DE PAROISSE  
EXTRAORDINAIRE

Dimanche 24 septembre 2023

à 11h00 à la Blanche-Eglise,  
ch. de la Blanche-Eglise 2.

ORDRE DU JOUR :

1. Accueil, organisation de l'assemblée
2. Procès-verbal du 05.06.2023 : approbation
3. Assemblée de paroisse : élection des vérificateurs des comptes
4. Divers

Le procès-verbal du 5 juin 2023 peut être consulté au secrétariat de la paroisse ouvert tous les matins sauf le mardi de 8h30 à 11h30. Celui-ci est également à votre disposition pour répondre à vos questions.

## Course de La Solidarité

Vendredi 18 août

12<sup>ème</sup> édition - Halle polyvalente de Prêles  
Venez soutenir des familles défavorisées au Brésil. Le projet permet à de nombreux agriculteurs d'améliorer leurs récoltes et de permettre à leurs enfants d'être scolarisés.

Toutes les catégories sont au programme  
Courses enfants (dès 17h20), adultes (6 ou 10km à 19h00), Walking (6km, à 19h05), restauration, vestiaires, douches, tirage au sort avec de beaux prix.

Merci de votre Solidarité !

Inscription sur internet ou sur place  
Informations :

[www.coursedelasolidarite.ch](http://www.coursedelasolidarite.ch) ou [sportchrono.ch](http://sportchrono.ch)